

### Quelques éléments historiques de la goélette de pêche terre-neuvienne

La *Norma & Gladys* est une authentique goélette de pêche terre-neuvienne mise à la mer en 1945; elle est la dernière représentante de son espèce et témoigne d'une époque de la pêche côtière disparue depuis longtemps.

Construite à la Baie de la Trinité, à Terre-Neuve, de bois d'épinette et de bouleau coupé sur place, la *Norma & Gladys* porte le nom des deux filles de son premier capitaine, Allan Tucker.

La *Norma & Gladys* a fait nombre d'expéditions de pêche sur les grands bancs de Terre-Neuve jusqu'en 1952, moment où le capitaine Charles Kean acheta la goélette et l'employa pendant 22 ans au transport de marchandises le long de la côte. Il y a à peine deux ans, le gouvernement de Terre-Neuve s'en est porté acquéreur grâce à une subvention des Musées nationaux à Ottawa. Le capitaine conduisit alors son vaisseau au chantier de construction navale de Clarenville, à la Baie de la Trinité, à quelques milles seulement

du lieu de sa construction. A cet endroit, on entreprit de redonner à la goélette son apparence d'antan.

Le schooner mesure 93,3 pieds de longueur et 23,3 pieds de bau: il jauge 133 tonnes. Les ponts, la voilure et l'extérieur du bateau ont été remis en état avec un grand souci de fidélité pour refléter sa participation à la flottille de pêche des grands bancs et la cale a été réaménagée pour accueillir une exposition mettant à profit l'expérience des Terre-Neuviens dans le domaine maritime et démontrer l'intérêt que porte le Canada au droit de la mer.

Afin de pouvoir entreprendre son périple autour du monde, la *Norma & Gladys* aura une voilure totale de 2 400 pieds carrés et sera dotée de deux moteurs auxiliaires de 150 chevaux vapeur. De plus, elle disposera du matériel de navigation, de communications et de sécurité le plus moderne et d'installations pouvant accueillir une équipe de douze personnes.

### Discours de M. MacEachen

*A l'occasion du départ de la goélette Norma & Gladys, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, prononçait une allocution dans laquelle il insistait sur l'urgence de mesures propres à assurer la gestion et la préservation des ressources maritimes.*

*Voici quelques extraits de son discours:*

«Comme les temps ont changé! Le droit international n'a pas évolué au même rythme que les progrès technologiques en matière de pêche. En l'espace de quelques semaines, les chalutiers motorisés peuvent épuiser un banc de pêche qui, dans le passé, alimentait plusieurs générations de pêcheurs. La flotte peut alors se diriger ailleurs, mais elle laisse derrière elle un fond qui prendra peut-être des dizaines d'années à se remplir et des pêcheurs sans gagne-pain. En plus d'être injuste, cette situation est inefficace. Même les flottes étrangères avec tous leurs appareils technologiques ont plus de difficultés qu'il y a quelques années à pêcher le poisson sur les bancs. Les flottes doivent veiller à garder les stocks de poisson à leur niveau maxi-

mum si elles ne veulent pas se retrouver avec des filets vides dans quelques années.

Il faut donc changer les règles du jeu et s'adapter aux conditions. Il faut adapter le droit international à la technologie. Depuis quelque temps déjà le Canada recommande que l'État côtier contrôle et dirige toute la pêche dans une zone de 200 milles de ses côtes. Jusqu'à présent, nous nous sommes servis principalement des diverses sessions des conférences sur le droit de la mer pour promouvoir cette idée.

La cale du navire abrite une exposition qui reflète cet urgent message et que le *Norma & Gladys* a pour mission de faire connaître à l'Exposition océanographique internationale d'Okinawa au Japon et à divers points du globe. Nous espérons tous que le *Norma & Gladys* transmette le message aux personnes intéressées à travers le monde d'une façon que n'arriveront jamais à égaler les communiqués officiels et les discours comme celui-ci. Nous désirons avant tout que le navire serve à faire connaître sur une plus grande échelle et à faire accepter la position du Canada dans divers pays.

Je me rends bien compte que toute

cette question touche de près les intérêts des habitants de Terre-Neuve. Je crois, comme le gouvernement de Terre-Neuve, qu'une extension de la juridiction de la pêche canadienne est essentielle à la gestion adéquate des ressources de poisson au large de nos côtes. J'espère fortement toutefois que la décision du Gouvernement d'établir une zone de pêche de 200 milles sera acceptée à l'étranger et sera ainsi pleinement respectée. Je maintiens que ce point pourrait avoir une plus grande portée s'il était accepté à la Conférence sur le droit de la mer.

Les États qui pêchent présentement au large de nos côtes ont encore le droit, en vertu du droit international actuel, de poursuivre leurs opérations qui toutefois doivent se conformer aux recommandations adoptées par la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. Les mesures sévères que vient de prendre le Canada contre les pays qui ont avec persistance, fait fi des décisions de la commission visant à empêcher l'épuisement des ressources, montre à quel point le Gouvernement prend à coeur son engagement envers l'industrie de la pêche. Nos ports demeureront fermés à la flotte de pêche soviétique jusqu'à ce que nous ayons la certitude que l'U.R.S.S. respectera les règles de la Commission.

Vous n'ignorez pas que c'est le Canada qui a proposé la convocation d'une session spéciale de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest à Montréal le mois prochain. Nous insisterons alors pour obtenir une réduction réelle de 40% des opérations de pêches des flottes étrangères.

J'ai déclaré plus haut que nous espérons que la Conférence sur le droit de la mer accorde au Canada une juridiction plus grande sur les pêches pour lui permettre de gérer efficacement ses ressources maritimes. Le Canada n'est pas pour autant prêt à attendre indéfiniment. Il faut néanmoins donner à la Conférence le temps de réussir dans une limite de temps raisonnable.

Je crois, comme beaucoup d'entre vous, que cette limite approche à grands pas. La gestion, la préservation, l'assurance de la survie véritable de ces ressources, appellent des mesures qui ne peuvent être longtemps retardées.»